HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD

ENGAGEMENT DE DON

VOS COORDONNÉES

Nature du donateur : ○ Association ○ Entreprise ○ Individu ○ Autre

Nom : .....

Prénom : .....

Personne morale (le cas échéant) : .....

Adresse : .....

Code postale et commune : .....

Tél. .....

Email : .....

VOTRE DON

Nature

○ Somme d'argent : .....€

Moyen de paiement :

○ par chèque *(à l'ordre de : Trésor public)*

○ par virement bancaire *(RIB transmis sur demande)*

○ Matériel : .....

.....

.....

Valeur hors taxes : .....€

Bénéficiaire de mon don

○ Hôpitaux Champagne Sud

○ Centre Hospitalier de Troyes

○ Groupement Hospitalier Aube-Marne

○ Établissement Public de Santé Mentale de l'Aube

○ Centre Hospitalier Christian Braun de Bar-sur-Seine

○ Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube

○ Résidence Pierre d'Arcis

○ IFSI - IFAS de Troyes

Nom du projet : .....

Charte du mécénat des Hôpitaux Champagne Sud

○ Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte du mécénat des Hôpitaux Champagne Sud et j'accepte que mon don s'inscrive dans le respect des principes qui y sont définis.

○ Merci de garder mon don confidentiel

Fait à .....

Date .....

Signature :

CENTRE HOSPITALIER TROYES · IFSI INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS TROYES · GHAM GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE-MARNE ROMILLY - SÉZANNE - NOGENT · EPSM Aube · CENTRE HOSPITALIER CHRISTIAN BRAUN BAR-SUR-SEINE · CENTRE HOSPITALIER SAINT NICOLAS BAR-SUR-AUBE · Pierre d'Arcis EHPAD & SSIAD

HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD

CHARTE DE MÉCÉNAT

Un engagement à la hauteur de votre soutien

Les Hôpitaux Champagne Sud souhaitent encourager et structurer les soutiens d'entreprises, de fondations ou de particuliers, afin de développer l'excellence en matière de soins, d'enseignement, de recherche et d'innovation, dans l'intérêt des patients et de leurs proches. Pour cela, les Hôpitaux Champagne Sud ont créé une structure dédiée au mécénat.

Le mécénat des a pour mission de soutenir les actions menées pour améliorer la qualité de l'accueil des patients et des familles, l'innovation et la recherche médicale bien-être des professionnels de santé, ainsi que l'organisation des soins sur l'ensemble du territoire hospitalier couvert par les Hôpitaux Champagne Sud.

Les Hôpitaux Champagne Sud expriment leur profonde reconnaissance à l'ensemble de leurs donateurs et souhaitent leur offrir un cadre clair et éthique à la hauteur de leur engagement. La présente charte définit les principes qui encadrent les relations entre le mécénat des Hôpitaux Champagne Sud et ses mécènes, parrains ou donateurs, qu'il s'agisse d'un mécénat, d'un parrainage, d'un don ou d'un legs. Cette démarche s'inscrit dans le respect des valeurs du service public hospitalier, de son cadre réglementaire, et en cohérence avec les missions de santé exercées au bénéfice de la population.

Les 4 axes fondamentaux du mécénat

- **Amélioration des conditions d'accueil des patients et des familles** : développement d'espaces de convivialité (jardins thérapeutiques, salles d'attente modernisées). Aménagements paysagers favorisant le bien-être. Modernisation des chambres et infrastructures pour un environnement optimal, Intégrer des projets culturels ou artistiques (art-thérapie, concerts) pour stimuler le bien-être mental des patients et renforcer le lien social.
- **Innovation et recherche médicale** : acquisition d'équipements de pointe, soutien aux initiatives de recherche clinique et développement de solutions technologiques innovantes pour améliorer les soins.
- **Bien-être des professionnels de santé** : aménagement d'espaces de repos modernes et confortables, renforcement de la qualité de vie au travail (QVT), mise en place de dispositifs de prévention des risques psychosociaux.
- **Organisation des soins** : optimisation des parcours de soins pour une prise en charge plus efficiente des patients, déploiement de solutions numériques favorisant la coordination entre les professionnels de santé.

Une gouvernance éthique

Le mécénat peut prendre plusieurs formes : dons financiers, dons en nature, apports technologiques ou mécénat de compétences. En cohérence avec ses engagements, les Hôpitaux Champagne Sud se réserve le droit de refuser un mécénat ou un parrainage s'il ne correspond pas à ses valeurs ou à ses missions. Le mécénat s'engage à ce qu'aucune action ne contrevienne aux lois en vigueur en France et notamment au Code de la Santé Publique ou au Code de déontologie médicale, notamment en matière de communication, de publicité ou de prévention des conflits d'intérêts.

Les principes fondamentaux

- Le mécénat des HCS peut refuser tout don ou legs en cas de doute sur sa légalité, sa provenance ou son origine.
- Il ne conclura aucun partenariat susceptible d'influencer ou de fausser une procédure d'appel d'offres en cours.
- Si un don est assorti de conditions, le mécénat s'assurera que celles-ci ne créent pas de contraintes incompatibles avec ses missions.
- Pour les dons affectés à un projet spécifique, si celui-ci est pleinement financé ou modifié, le mécénat pourra, après information du donateur, réaffecter le don à un projet équivalent ou de même nature.
- Le mécénat ne s'associera à aucun partenaire dont l'image ou les actions pourraient nuire à celle des Hôpitaux Champagne Sud.
- Toute utilisation du nom des Hôpitaux Champagne Sud dans la communication d'un mécène devra respecter les valeurs et l'image de l'institution.
- Des contreparties peuvent être proposées aux bienfaiteurs, dans la limite de 25 % de la valeur de leur don, conformément à la réglementation fiscale.

Un respect et des devoirs réciproques

Le mécénat repose sur une relation de confiance, fondée sur des valeurs partagées et un respect mutuel entre le mécène et les Hôpitaux Champagne Sud.

Notre engagement dans la gestion de vos dons

Le mécénat s'engage à une gestion rigoureuse, transparente et indépendante de l'ensemble des dons qui lui sont confiés, dans le respect des principes suivants :

- **Intégrité** : Les dons sont exclusivement utilisés pour les projets présentés dans la communication du mécénat. Aucun don ne finance les dépenses de fonctionnement courant de l'établissement.
- **Transparence** : Le mécénat informe les mécènes des actions menées, des résultats obtenus et des contreparties éventuellement accordées, dans le respect de la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le mécénat garantit une gestion responsable des ressources confiées et des projets financés.
- **Indépendance** : Le mécénat est administré par un conseil d'administration indépendant, garant du respect de la présente charte et de la bonne gouvernance
- **Rigueur** : Chaque mécène peut obtenir des documents justificatifs de l'usage de son don. Le suivi administratif et financier est systématique et documenté.

Mécènes : des valeurs partagées, symbolisées par votre engagement

En contribuant à l'intérêt général et en soutenant les missions de santé publique portées par les Hôpitaux Champagne Sud, les mécènes s'associent à un engagement fondé sur des principes forts :

- Le mécène respecte l'indépendance du mécénat, son expertise et ses choix stratégiques.
- Il comprend que les projets soutenus nécessitent un équilibre entre ambition et faisabilité et adapte ses demandes de suivi ou de contreparties de manière raisonnable.
- Il accepte que toute initiative comporte des frais de mise en œuvre et les prend en compte dans sa démarche.